

■ SAINT-RÉMY-LÈS-CHEVREUSE

Projet de la RATP : le collectif Pôle-Gare passe à l'attaque

Lassés des nuisances actuelles et inquiets des projets futurs, les membres des associations formant le collectif Pôle-Gare étaient réunis à l'hôtel du Lac de Saint-Rémy. L'occasion de dresser un état des lieux et de lancer une vaste opération de communication.

Alors que des travaux de maintenance de la gare terminus du RER B de Saint-Rémy ont actuellement lieu, le collectif Pôle-gare, regroupant plusieurs associations, passe à l'attaque. Il estime infondé le grand projet de la RATP qui verrait la construction de cinq nouvelles voies à Saint-Rémy. Selon le collectif, ces voies auraient pu être placées plus judicieusement sur le site industriel de Massy-Palaiseau, loin de toute zone habitée, à proximité des ateliers de maintenance et du tronçon central de la ligne, comme prévu initialement en 2013 par la RATP et présenté à la municipalité de Massy.

Mais les terrains sont temporairement récupérés comme zone de chantier pour la réalisation de la ligne 18.

« Volte-face de Valérie Péresse »

Une participante déplore le changement d'attitude de Valérie Péresse. « Lorsqu'elle était députée, elle a proposé un amendement limitant à deux le nombre de voies supplémentaires. Et aujourd'hui qu'elle est présidente de Région, et par là même du STIF,



Des travaux de maintenance ont commencé à la gare.

elle entérine les cinq voies supplémentaires. » Pour le collectif, la priorité de la Région est clairement passée du RER B à la ligne 18. Le RER sera pourtant un maillon important dans les connexions futures. « Cette volte-face nous reste en travers de la gorge. »

Catherine Giobellina, présidente de l'Union des amis du parc s'insurge : « On ne peut pas transformer en site industriel la porte d'entrée du Parc naturel régional, c'est incohérent. »

Une participante note que « le quartier est déjà inondé de lumière de jour comme

de nuit, avec les trains qui restent allumés. »

Les riverains déplorent qu'aucun dispositif antibruit efficace ne soit prévu. Par ailleurs, ils craignent un risque de déraillement à proximité des habitations.

Un recours au tribunal administratif

Pour Marie-Hélène Wittersheim du COURB, « La vitesse est un facteur d'aggravation. Sa réduction au départ peut réduire les nuisances. Mais la RATP est réticente alors même qu'elle ralentit ses trains ailleurs sur le parcours, quand



La conférence s'est tenue mercredi dernier.

ça l'arrange. De plus, elle supprime des trains Massy-Orsay alors qu'il faudrait les intensifier, et les trains partent à vide de Saint-Rémy. »

Les associations du collectif Pôle Gare ont décidé de déposer un recours auprès du tribunal administratif. François Lebbe, porte-parole du collectif, justifie la position de celui-ci : « Aujourd'hui, la RATP n'a pas bougé de ses positions, elle est venue présenter son projet à Saint-Rémy en septembre. Les réactions ont été

très houleuses, elle a déposé son étude d'impact à l'autorité environnementale comme elle est censée le faire, mais seulement après le démarrage des travaux de la phase 1 ce qui n'est pas normal. Elle n'a pas apporté les réponses attendues aux questions de l'Autorité environnementale, mais finalement, a fait approuver par le STIF son projet en l'état. Elle passe par-dessus les lois, en toute impunité : pas de déclaration auprès des Bâtiments de France, aucun

respect du Code de l'environnement. Au niveau du collectif, nous disons que ce n'est pas acceptable. Donc, conscients d'être menés en bateau, nous refusons dans ces conditions de participer aux ateliers proposés par la RATP car ce sera encore du temps de perdu. »

Françoise Boyer

Orpea lance des journées découvertes

Pour faciliter l'intégration des seniors dans un nouveau cadre de vie, leur permettre d'anticiper au mieux la modification de leurs repères au quotidien, le Village Orpea Saint-Rémy leur propose de participer à des journées découvertes pour le moins innovantes les 21 et 22 avril prochain de 11h à 17h.

Cette journée d'immersion permettra, à la demande, de découvrir l'organisation globale du site, de visiter les logements témoins (pavillons ou appartements), le centre de vie avec ses boutiques, sa bibliothèque, ses salons, son épicerie... et les installations sportives (piscine, salle de fitness...), de rencontrer et d'échanger avec les professionnels du village (direction, service animation, art thérapeute, sophrologue...) ainsi que certains partenaires (Domidom, Capacity, Culture et Compagnie...), de déjeuner au restaurant (deux repas offert par famille, au delà 25 €) : menu élaboré par l'École Ducasse ; de tester des animations ou activités (aquagym,



Les visiteurs pourront découvrir les nombreuses animations proposées à Orpea. Photo archive

gymnastique douce, Qi Gong)... Programme complet sur demande. Réservé aux seniors, à leur famille ou accompagnants. L'organisation de la journée est à l'initiative des participants qui

peuvent assister gratuitement à tout ou partie des activités. L'inscription pour le repas est obligatoire.

▲ Résidence ORPEA Saint-

Rémy, 66, chemin de la Chapelle - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse.
▲ Tél : 01 30 47 00 00.
E-mail : stremy@orpea.net - www.orpea.com/stremy

■ JOUARS-PONTCHARTRAIN

Les associations opposées au projet d'urbanisme

Ce mercredi 19 avril, les élus devraient à nouveau aborder la question du Plan local d'urbanisme (PLU) et du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) en conseil municipal. Dans cette commune proche de très grandes villes, l'urbanisme est une question essentielle. Qui divise.

Suite à l'article des *Nouvelles* du 29 mars, l'association pour Chennevières et l'association de défense de l'environnement de la commune de Jouars Pontchartrain souhaitaient réagir. « Aucune des associations n'est en accord avec les élus pour un développement tel qu'il est envisagé. Le projet d'urbanisme des élus va changer l'identité de la commune », écrivent ces deux associations.

Plus de concertation
« Nous rejoignons les élus sur les deux premiers

objectifs du PADD, préserver un cadre de vie remarquable et préserver le dynamisme communal malgré les contraintes réglementaires. Manquant les trois autres objectifs, pourtant contenus dans le PADD, essentiels à nos yeux : les Chartronnais au cœur de la vie communale, renforcer le lien social, mettre en œuvre la citoyenneté participative », explique Catherine Grangeard, de l'association pour Chennevières. Et de poursuivre, « en décembre 2016, les élus ont reçu des dossiers pour le PADD des associations de l'environnement de la commune. Pourtant le PADD a été présenté comme si aucun accompagnement associatif n'avait été réalisé. Est-ce alors une réelle concertation ? »

Les associations demandent la création de commissions extra-municipales sur ce sujet.